



ELECTIONS AMPERE SAS ET AST : VERS DES CSE NOUVEAU FORMAT

Du 5 au 8 février 2024, l'ensemble du personnel d'AMPERE SAS et d'AST (AMPERE SoftWare Technologies) est appelé à voter pour élire ses représentants au CSE : pour AMPERE SAS il y aura 24 représentants titulaires (6 Non-Cadres et 18 Cadres) et pour AST, 21 représentants titulaires (2 Non-Cadres et 19 Cadres) et dans chaque cas, autant de suppléants.

Des CSE « nouveau format » d'un point de vue géographique également, couvrant un périmètre « Ile de France » multi-sites (Cléon, CTA, CTL, TCR, VSF pour AMPERE SAS, TCR, Sophia Antipolis et Toulouse pour AST). Ce format multi-sites concernera aussi le CSE de la « maison mère » RENAULT SAS. Une organisation plus lourde :

- Qui brouille la lisibilité de l'offre d'Activités **Socio-Culturelles (ASC)** et complique l'accessibilité des salariés aux prestations (chaque CSE devant maintenir une « antenne » sur chacun de ses sites)
- Qui risque d'entraîner une disparité de prestations selon les filiales, susceptible de diluer le sentiment d'appartenir au même groupe

Pour la CFDT, les ASC du CSE font aussi partie d'une culture d'entreprise qu'il est primordial de préserver au-delà de la filialisation (**#ENSEMBLE**). C'est le sens du socle commun de droits sociaux, et de l'unification du taux de contribution de l'employeur aux CSE, qu'a demandée et obtenue la CFDT (taux unifié pour toutes les filiales du groupe à 2,1405 % de la masse salariale de chaque filiale depuis le 1^{er} janvier 2024). C'est également une question d'équité entre les salariés des différentes filiales...

LES PRIORITES DE LA CFDT POUR LES ASC :

- Pendant la phase transitoire avant la fin du cycle électoral en cours : assurer la continuité des prestations ASC pour tous les salariés AMPERE SAS et AST par une convention inter-CSE
- A terme : proposer une offre ASC unifiée pour tous les salariés d'Ile de France, quelle que soit leur filiale
- Conserver les spécificités locales selon les sites

Cette offre de prestations unifiée que porte la CFDT, est possible à travers la mise en place d'un **CASCIE (Comité d'Activités Sociales et Culturelles Inter-Entreprises)**, qui permet de simplifier l'accès de tous les salariés aux ASC

(guichet unique par site, accessible à tous les salariés du groupe RENAULT, quelle que soit leur filiale de rattachement). Elle permet également des économies d'échelle qui seront « réinvesties » dans le subventionnement au profit des salariés.

Mais la mise en place d'une telle structure nécessite l'adhésion majoritaire des élus de chaque CSE composant (RENAULT SAS, AMPERE SAS, AST)... Les discussions ne pourront pas commencer avant la fin du cycle électoral en cours (élections RENAULT SAS en juin 2024 sur le périmètre Ile de France) et si un accord est conclu, la mise en place n'interviendra sans doute pas avant la mi-2025.

POUR UN AVENIR #ENSEMBLE !

Les grandes lignes directrices concernant les ASC dépendront de la majorité qui se dégagera des prochaines élections. **Comme elle l'a prouvé à la tête des anciens CSE de Lardy pendant 5 ans ou de RSWL (RENAULT SoftWare Labs, désormais intégré dans AST) pendant 6 ans, la CFDT est prête à assumer toutes les responsabilités que les salariés lui confieront, pour leur garantir un haut niveau de prestations.**

Notre objectif a toujours été de toucher le maximum de salariés en proposant une offre d'activités variées, innovantes et de qualité. Des initiatives novatrices guidées par les mêmes principes directeurs de lien social, d'émancipation, de responsabilité sociétale et environnementale (par la promotion d'un tourisme éco-responsable : pas de vol long-courrier pour un simple weekend par exemple), de solidarité et d'équité dans la redistribution des subventions.

C'est avec détermination et conviction et sur la base de ces principes directeurs que la CFDT entend prendre toute sa place dans la gestion des Activités Socio-Culturelles des futurs CSE d'AMPERE SAS et d'AST.

**DU 5 AU 8 FEVRIER,
VOTEZ POUR VOUS,**



#ENSEMBLE

23/01/2024



Ne pas jeter sur la voie publique, trieZ

